Image not found or type unknown

non remboursement du dépôt totale de garantie sans états des lieu

Par **wawan**, le **20/10/2012** à **11:32**

Bonjour,
J'ai quitté mon appartement meublé le 24/08/2012, la propriétaire m'a dit que c'était bon pour l'état des lieux même si certaines choses n'était pas au même état qu'à mon entrée.
Ni elle ni moi n'avons signé de document attestant de l'état des lieux.
Or elle m'a fait parvenir 1110€ (c'est un meublé) au lieu des 1410€ de mon dépôt de garantie.
Ai-je un recours pour récupérer mes 300€?

D'avance merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés